

AGRÉMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS BÉNÉVOLES À L'ÉCOLE en EPS

Activités nautiques

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles d'encadrement les adultes qui se portent volontaires pour participer aux sessions d'agrément, nous vous demandons :

- D'inscrire dès que possible, auprès du CPC EPS de votre circonscription, la liste des bénévoles que vous avez sollicités.
- De leur faire parvenir les documents ci-joints préalablement remplis :
 1. Convocation avec horaires (prévoir 1h pour la visio et 2h pour la pratique) et lieu de l'agrément, tenue et matériel à prévoir.
 2. Demande d'agrément (Formulaire B1) remplie et signée avec le nom de leur assurance Responsabilité Civile.

Toute personne non inscrite au préalable ne pourra pas participer à l'agrément.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de convocation (page 2) et le formulaire d'agrément B1 (page 3)

Vous voudrez bien insister auprès des parents de la nécessité de respecter les horaires et d'être présents toute la durée de la session (et sans enfant).

Les dates des sessions vous seront précisées à la rentrée de chaque année scolaire par votre CPC EPS et sont consultables toute l'année [en cliquant ici](#) (des changements de date peuvent apparaître en cours d'année).

À l'issue de chaque session, vous recevrez la liste des personnes agréées dans l'activité. Vous voudrez bien en informer les personnes concernées.

Rappel :

L'agrément est valable 5 ans.

Au bout de ces 5 ans, une personne ayant régulièrement encadré l'activité, pourra demander de renouveler son agrément sans avoir à repasser la session. Il devra pour cela en faire la demande (formulaire B1 « demande de renouvellement »). Vous adresserez cette demande au CPC EPS.

Les attendus pour obtenir l'agrément

L'intervenant extérieur bénévole devra être capable, à la fin de la session, de :

- Nager 50 mètres (Brevet de natation de 50 mètres ou attestation sur l'honneur).
- S'équiper d'un gilet, d'une pagaie.
- Vérifier son embarcation (caissons de flottabilité, anneaux de bosse...)
- Embarquer, débarquer.
- Réaliser un parcours de maniabilité avec une embarcation de sécurité (canoë déponté ou kayak) comprenant un slalom 4 bouées « aller/retour » avec une immobilisation obligatoire sur une bouée désignée.
- Rejoindre rapidement une bouée lestée (10 Kg environ) et la remonter dans l'embarcation.

ACTIVITÉS NAUTIQUES

CONVOCAION SESSION AGRÉMENT - ACTIVITÉS NAUTIQUES

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à la demande des enseignants pour aider à l'encadrement des séances des activités nautiques à l'école.

Pour ce faire, en application de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017, vous devez obtenir l'agrément de la Directrice Académique des Services de L'Éducation Nationale.

Vous êtes donc invité(e) à participer à la session d'agrément qui se déroulera en deux temps

⇒ un temps d'information théorique (**en visio**) : Comment gérer un groupe d'élèves en canoë-kayak ?

⇒ un temps de formation pratique et d'évaluation de vos compétences

Partie Théorique (en visio)	Partie pratique
Date :	Date :
Horaires : de..... à	Horaires : de..... à
	Lieu :

Vous voudrez bien vous présenter à cette session et vous munir :

- ⇒ de la demande d'agrément ci-jointe préalablement remplie et signée du directeur d'école
- ⇒ d'une tenue adaptée à la pratique du canoë (tenue de sport avec chaussures fermées), d'une tenue de rechange
- ⇒ d'une attestation sur l'honneur de vos capacités à nager 50 mètres.

Vous devez vous présenter sans votre enfant.

Cette session comprendra un temps d'information théorique (visio), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.

La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Mr - Mme :
Directeur de l'école :

Signature :

.....
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom-prénom),

Né(e) le

Certifie être capable de nager la distance de 50 mètres sans aucune aide extérieure.

À le

Signature

ANNÉE SCOLAIRE : 2024 - 2025

DEMANDE D'AGRÈMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN EPS

☐ Première demande

☐ Demande de renouvellement date et lieu du précédent agrément :

☐ **Document à renseigner en MAJUSCULES SVP !**

Date et lieu de l'agrément

Circonscription		
École	Nom de l'école	
	Nom du directeur(trice)	
	Commune	

Domaine d'activité :

☐ Natation scolaire ☐ Escalade ☐ Activité vélo
☐ Canoë/kayak ☐ Voile ☐ Autre

INTERVENANT(E)

Informations indispensables pour la vérification FIJAISV	NOM – PRENOM		☐ Madame		☐ Monsieur	
	NOM de Naissance					
	Date de naissance			Ville de Naissance		
	Nationalité			N° du département de naissance (+ Arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)		
Adresse complète						
Téléphone/courriel						
Nom de l'assurance responsabilité civile						
Diplôme sportif dans l'activité						

Je m'engage à inscrire mon intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école.

Je suis informé(e) que ma demande d'agrément ne pourra être validée qu'après la vérification de mon honorabilité par consultation du FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes - circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017).

Je certifie sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation relative à une infraction sexuelle ou violente.

A..... le Signature de l'intervenant

Décision de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

☐ **Agrément accordé**

A....., le.....

☐ **Agrément refusé**

Signature de l'IEN

L'agrément est valable 1 an en Sarthe et peut être renouvelé pendant 5 ans à la demande du directeur et sous réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.